

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 SEPTEMBRE 1990

Les décisions :

- approbation du compte rendu du 28 Juin 1990 ;
- politique des emplois enseignants ;
- compte financier 89 (sous réserve de l'approbation de celui de l'IUT par son conseil) ;
- décision budgétaire modificative n° 3 ;
- affectation de la subvention 89 de la ville de Valenciennes à l'achat d'un super-calculateur ;
- rattachement du futur IUFM de l'académie à l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis ;
- avant projet de bail COSTIMEX ;
- nouvelle convention cadre université-valuvail ;
- accord de collaboration avec le Lancashire Polytechnique de Preston (Grande Bretagne) ;
- accord de coopération avec l'école d'interprétariat et de traduction de Maastricht (Pays-Bas).

I - INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président TISON informe le conseil que la rénovation du bâtiment COSTIMEX a été réalisée en un temps record (7 mois) grâce à la ville de Valenciennes. Cette célérité est un heureux présage pour la suite de la collaboration Ville-Université.

Les effectifs étudiants pour 90-91 devraient être compris entre 7 800 et 8 200 (6 644 l'an dernier, 5 788 en 88-89). Cette progression est due à une légère augmentation du nombre des bacheliers et surtout au développement des filières de seconds cycles de l'Université.

Parmi les difficultés, le Président souligne le manque de postes AITOSS.

II - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 28 JUIN 1990

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

III - POLITIQUE DES EMPLOIS ENSEIGNANTS

L'université présentera au Ministère la demande de 86 postes (créations), dont 66 pour l'université stricto sensu, 5 pour l'ENSIMEV, 15 pour l'IUT ; en outre 8 postes supplémentaires sont demandés pour permettre à l'université de les mettre à la disposition de l'antenne de Valenciennes de l'IUFM.

Les propositions des directeurs d'instituts, examinées et interclassées par le bureau élargi de l'université, sont approuvées à l'unanimité après légère modification : le poste de professeur en sciences de l'éducation est demandé à l'université, sans fléchage, et le poste de maître de conférences dans cette spécialité est fléché IUFM.

Répartition des 35 premiers postes demandés pour l'université stricto sensu : 12 professeurs, 16 maîtres de conférences, 3 agrégés, 2 certifiés, 2 professeurs ENSAM.

Répartition par composante : 8 pour l'Institut des sciences juridiques économiques et de gestion, 9 pour l'Institut des Lettres Langues et Arts, 13 pour l'Institut des Sciences et Techniques, 3 pour l'IFOREP, 2 pour la Formation Continue.

IV - COMPTE FINANCIER 89 ET D.B.M. N° 3

Le compte financier de l'exercice 89 est présenté par Monsieur TOURNIER qui commente le document résumant l'année budgétaire 89. Ce compte financier qui a reçu l'avis favorable de la commission des finances est en progression de 20 %. Les recettes de l'université, 73 105 000 F proviennent pour 52 % de l'Etat, pour 30 % de ses ressources propres et pour 18 % de la Région et des établissements publics. La taxe d'apprentissage est en progression régulière. Le compte financier qui a pratiquement doublé de 84 à 89, est adopté à l'unanimité (sous réserve que l'IUT approuve son propre exercice 89).

La D.B.M. n° 3 (décision budgétaire modificative) concerne les services généraux, la bibliothèque universitaire et l'atelier de productique de Denain. Elle est approuvée à l'unanimité.

V - ACHAT D'UN SUPER-CALCULATEUR

Le chargé de mission recherche, Monsieur ANGUE, présente le projet d'achat d'un super-calculateur indispensable pour les chercheurs (par exemple les recherches en simulation de collision entre les trains, en intelligence artificielle, en mécanique des fluides nécessitent de gros moyens de calcul).

Le coût normal d'un tel équipement est de l'ordre de 6 Millions de Francs.

Après 6 mois de négociations une réduction de près de 80 % auprès de la société américaine ALIANT a été obtenue. Le coût, 1 200 000 Francs, sera pris en charge à hauteur de 700 000 F par les laboratoires de recherche, utilisateurs de cet ordinateur.

Le président TISON propose que la subvention 89 de la ville de Valenciennes, 517 000 F, soit consacrée au complément.

Les frais annuels de maintenance, évalués à 100 000 F, seront équilibrés par les prestations de service aux entreprises.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la proposition du président TISON, d'affecter la subvention de la ville à l'achat de ce super-calculateur.

VI - RATTACHEMENT DE L'IUFM A L'UNIVERSITE

Le Président TISON présente le futur IUFM.

L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de l'académie de Lille sera créé officiellement dans quelques jours, par décret. Cet IUFM sera rattaché aux universités de Valenciennes, Lille I, II et III si celles-ci le demandent. Le siège de l'IUFM sera situé rue Jules Guesde à Villeneuve d'Ascq, dans des locaux (préfabriqués) installés sur les terrains de l'ex Ecole Normale Nationale d'Apprentissage (ENNA).

La formation en IUFM sera rémunérée (66 000 F la 1ère année), se fera sur 2 ans et sera ouverte sur dossier aux titulaires d'une licence. A l'issue de la 1ère année les étudiants passeront un concours et deviendront fonctionnaires stagiaires. La seconde année sera consacrée à la certification.

Depuis l'an dernier, afin de susciter des vocations, 967 allocations de 48000F par an sont versées aux étudiants actuellement en 1er ou second cycle dans l'académie (458 en 1er cycle dont 74 étudiants de l'université de Valenciennes ; 509 en 2ème cycle dont 26 de l'université de Valenciennes) ; 1 300 allocations seront attribuées cette année.

L'enseignement sera assuré par des permanents en poste à l'IUFM, des universitaires, des enseignants du secondaire, des spécialistes et conférenciers.

Le conseil donne son accord, à l'unanimité(moins une abstention) pour que l'IUFM de l'académie soit rattaché à l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis.

VII - LOCATION DES LOCAUX "COSTIMEX".

Monsieur PSONKA présente le projet de location-vente des locaux de la COSTIMEX : 3 000 m2 construits par la Ville - coût : 19 Millions de Francs (subventions d'Etat , du FEDER, de la Région pour 6 Millions de Francs, emprunt de la Ville pour 13 Millions de Francs) - Le loyer a été fixé par les services de l'Etat et les services fiscaux à 800 000 Francs par an, soit près de 280 Francs hors taxes par m2 (SOLLAC : 367 F HT ; Cambrai : 400 F HT). Le loyer est réactualisable.

Lorsque l'emprunt contracté par la Ville sera totalement remboursé (environ 20 ans), le moulin Costimex sera remis à l'Université ou à l'Etat. Le bail définitif sera soumis ultérieurement au Conseil.

A l'unanimité le conseil autorise le président à engager cette opération de location-vente.

VIII - PROJET DE CONVENTION AVEC LA MGEN

Le Conseil souhaite que soient modifiés certains articles. Il décide de reporter à une prochaine séance l'examen de ce projet qui doit être soumis au préalable pour avis au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.

IX - CONVENTION CADRE UNIVERSITE-VALUVAL

Le président de VALUVAL, Monsieur RAVALARD, présente le projet de mise à jour de la convention qui lie l'université et VALUVAL, association chargée de la valorisation universitaire du Valenciennois et du Hainaut-Cambrésis.

A l'article 3, 3ème alinéa, la phrase " ; il pourra adresser les remarques... Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis ;" est remplacée par "afin de veiller au respect de l'article 2".

A l'article 7, 1er alinéa, le mot "normal" est remplacé par "d'usage".

Le projet, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité moins une abstention.

X - ACCORD DE COLLABORATION PRESTON-UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRESIS

Le projet d'accord cadre de collaboration entre l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis et le Lancashire Polytechnic de Preston (Grande Bretagne) est approuvé à l'unanimité. Il a pour objectif de permettre des échanges immédiats dans le cadre d'un programme ERASMUS.

XI - ACCORD DE COOPERATION MAASTRICHT-UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRESIS.

Monsieur HORLING présente un projet d'accord de coopération avec l'école supérieure de formation aux métiers de l'interprétariat et de la traduction de Maastricht (Pays-Bas). Cette école est responsable de l'un des programmes ERASMUS les plus importants "le néerlandais en Europe" : il rassemble 31 universités ou établissements d'enseignement supérieur prestigieux comme Cambridge, Canterbury, Berlin, Aix la Chapelle...

Ce projet est approuvé à l'unanimité.

=====

ETAIENT PRESENTS :

Personnalités extérieures : MM. LEMAN, FRIMAT, DELQUIGNIES, PHILIPPE, TRANNOY, MORAGE, RICHEL.

Collège A : Mmes PION, VICHY, MM. ANGUE, FLAMME, HORLING, MORIAMEZ, ROUVAEN, TOURNIER.

Collège B : Mmes CAMION, LEVIN, Melle CRUNELLE, MM. DESRUMEAUX, GADRON, NOGACKI, RAVIART, TISON, WAXIN.

Collège AITOSS : Mmes CLEUET, NAMUR, MM. BALENGHIEN, GABET, LE CANN, MALAQUIN.

Collège des Usagers : MM. BLUM, GRZELCZYK, MERCIER

Membres de Droit : M. le Secrétaire Général, M. l'Agent Comptable.

Invités : Mme VIEVILLE, MELLE JUHEN, MM. DOROBISZ, ETIENNE, MACHELART, MOREAU, FREVILLE, REGNIER.

Excusés : M. le Recteur, MM. CARPENTIER, THIEME, OBERT, SOENEN, DEFOSSEZ.

Ont donné pouvoir : M. PARENT à M. LEMAN, M. SZYMUSIAK et M. GRIMALDI à M. PHILIPPE, M. MALVACHE à M. ANGUE, M. MASSY à M. TOURNIER, M. DECHY à M. TISON, M. DEL CAMPO à M. GADRON, M. DURANT et Melle MARLIER à M. BLUM.